

Assemblée Générale
de la Caisse de
Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine

PROCES-VERBAL

15 juin 2017

■ **SOMMAIRE**

1 -	Participation à l'Assemblée Générale des délégués et personnalités _____	3
2 -	Ouverture de l'Assemblée Générale et constitution du bureau _____	4
3 -	Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Élective du 15 juin 2017 _____	4
4 -	Présentation du rapport d'activité de la MSA Berry-Touraine _____	5
5 -	Présentation de la motion _____	16
6 -	Rapport moral du Conseil d'Administration _____	18
7 -	Questions des délégués _____	20
8 -	Clôture de l'Assemblée Générale _____	23

1 ♦ Participation à l'Assemblée Générale des délégués et personnalités

Sur 591 délégués en exercice, 191 étaient présents et 58 s'étaient fait représenter, soit un taux de participation de **42.13 %**.

Détail de la participation des Délégués à l'Assemblée Générale 2017 :

	Convoqués	Présents	% de présents	Représentés (pouvoirs)	Total des présents ou représentés	% de présents ou représentés
Délégués 1 ^{er} collègue	231	78	33,77	16	94	40,69
Délégués 2 ^{ème} collègue	255	81	31,76	37	118	46,27
Délégués 3 ^{ème} collègue	105	32	30,48	5	37	35,24
Total Délégués	591	191	32,32	58	249	42,13

On notait parmi les personnalités :

- du département de l'Indre : Mr Robert BARRITAUD, président des anciens exploitants section départementale SDAE-FDSEA de l'Indre ; Mr Xavier BESSE, président de la Fédération Départementale des CLAMA Indre ; Mr Dominique BLONDEAU, président de la CPAM de l'Indre et Président de Soliha Indre ; Mr Pierre BLOT, président de l'association départementale des agriculteurs retraités de l'Indre (ADAR 36) ; Mr Pascal DOUCET, responsable institutionnel de la Fédération Départementale des CLAMA de l'Indre ; Mr Michel GANZIN, Directeur Général du Crédit Agricole du Centre Ouest ; Mr Dominique MALAGU, Président de UDSEA.

- du département du Loir-et-Cher : Mr Camille LECOMTE, président des Jeunes Agriculteurs du Loir-et-Cher ; Mr Maurice LEROY, conseiller départemental du Loir-et-Cher ; Mr Xavier VALLET, président de l'ASAVPA 41 ; Mr Jean-François LOISEAU, président de la Coopérative Axereal ; Mr Jean-Claude GRIVEAU, Président de la MARPA « Les couleurs du soleil » ; Mr Marc CIEPIELEWSKI, commandant de Police, chef du service départemental du Service Départemental du Renseignement Territorial.

- du département de l'Indre-et-Loire : Mr BERTHOMMIER Jean, président de la section départementale des Anciens exploitants UDSEA 37 ; Mr Philippe BRUNEAU, président de la coopérative laitière de la région Lochoise ; Mme Sophie BOURDON, Directrice de Familles Rurales Fédération Départementale de l'Indre-et-Loire ; Mr Philippe CHATAIN, Directeur Général du Crédit Agricole Touraine Poitou ; Mme Annick BERTHOMMIER, Présidente de Générations Mouvement-Fédération Touraine ; Mr François DESNOUES, ancien président de Groupama Paris-Val de Loire-Établissement de Tours ; Mr Patrick VERNA, président de Groupama Paris-Val de Loire-Établissement de Tours ; Mr Éric LEVENS, directeur de Groupama Paris-Val de Loire-Établissement de Tours ; Mr Patrick MONTANARO, conseiller principal d'éducation-Lycée Agricole de Montoire sur Loir ; Mme Françoise DUBOIS, présidente de la Marpa École « Les 2 Aires » ; Mr Yves ANTIER, ancien directeur de la MSA Berry-Touraine ; Mr Jean-Pierre BERAU, ancien directeur adjoint de la MSA Berry-Touraine.

- du département du Loiret : Mme Cendrine CHERON, présidente de la MSA Beauce-Cœur de Loire ; Mr Alain LEJEAU, président de la CARSAT Centre-Val de Loire ; Mr Christian PINSAC, directeur général de la MSA Beauce-Cœur de Loire ; Mme Arlette REBERT, médecin chef du contrôle médical à la MSA Beauce-Cœur de Loire ; Mr Jacques BIET, directeur délégué ARCMSA ; Mr Stéphane BOUYSSOU, auditeur MNC-Inter-région Île de France et Centre-Val de Loire.

- du département du Maine-et-Loire : Mr Christian BLOT, directeur de la MSA du Maine-et-Loire.

- du département de la Mayenne : Mme Georgette ROUSSELET, présidente de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe.

- du département de la Loire-Atlantique : Mr Étienne LE MAUR, Agent Comptable de la MSA Loire-Atlantique Vendée.

- de la Caisse Centrale MSA : Mr Thierry MANTEN, 1^{er} vice-président de la CCMSA.

2 ♦ Ouverture de l'Assemblée Générale et constitution du bureau

Après s'être assuré que le quorum est atteint, M. CORMERY ouvre la séance à 10H00.

Il souhaite la bienvenue aux délégués et aux personnalités.

L'Assemblée Générale valide les propositions de M. CORMERY concernant la constitution du bureau de l'Assemblée.

- 3 assesseurs :
 - Mr Gérard PONROY de l'échelon local d'Issoudun pour le 1^{er} collège,
 - Mme Lucie FOUCHER de l'échelon local de Tours –Saint Pierre-Saint Avertin-Saint Cyr-Luynes pour le 2^{ème} collège,
 - Mr Jean-Marie TANNER de l'échelon local de Blois, Contres, Montrichard, Saint Aignan et Selles sur Cher pour le 3^{ème} collège,
- Mr Jean-Luc CERNEAU, directeur général, est désigné comme secrétaire de séance.

3 ♦ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Élective du 15 juin 2017

Mr CORMERY indique que le procès verbal de l'Assemblée Générale Élective de la MSA Berry-Touraine du 16 juin 2016 a été adressé aux délégués le 26 avril 2017 avec la convocation à l'Assemblée Générale. Il soumet ce procès verbal au vote des délégués.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale est approuvé à l'unanimité.

4 ♦ Présentation du rapport d'activité de la MSA Berry-Touraine

Mr CORMERY demande à Mr CERNEAU de présenter le rapport d'activité et de gestion de la MSA Berry-Touraine. Mr CERNEAU présente ce dernier à l'aide d'un montage vidéo. Les principaux éléments de cette présentation sont repris dans un rapport remis à chaque participant de l'Assemblée Générale.

NOS RESSORTISSANTS

1- L'évolution des actifs

En 2016, la réduction du nombre de ressortissants se poursuit. La population active, constituée des exploitants, des conjoints collaborateurs et des salariés des entreprises agricoles baisse de - 2,61 % par rapport à 2015.

Le nombre de salariés en activité, comptabilisé en personnes physiques diminue de 3 % par rapport à 2015 mais le nombre de salariés en équivalent temps plein reste stable.

Le nombre d'exploitants continue à baisser en 2016, ce qui représente une perte de 292 exploitants à peu près dans les mêmes proportions qu'en 2015 soit -2,25 %.

S'agissant du nombre moyen d'employeurs de main d'œuvre permanents et occasionnels sur l'année 2016, il baisse de 1,45 %.

2- L'évolution des bénéficiaires

Le nombre de personnes protégées pour le risque maladie est d'un peu plus de 83 700 et celui-ci est en baisse de 3,28 % par rapport à 2015.

Cette tendance à la baisse aurait pu être plus marquée (-12 %) sans la reprise des 11 363 ressortissants du GAMEX en 2014.

12 453 familles ont bénéficié de prestations familiales en 2016, soit une augmentation de près de 15 % par rapport à 2015. Cette évolution s'explique par la mise en place et le succès de la prime d'activité entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Le nombre d'adhérents bénéficiaires d'une retraite est en diminution de 1,54 % par rapport à 2015 et de 4,68 % par rapport à 2010.

3- Les prestations santé

Les dépenses de santé, CMU-C et dépenses hospitalières comprises, s'élèvent à un peu de plus de 150 millions d'euros, elles restent stables par rapport à 2015 (150,45) et évoluent de + 4 % par rapport à 2010.

4- Les prestations Famille Logement

Le montant total des prestations familiales et de logement versées en 2016, hors PPA et RSA abordés plus loin, soit 38,44 millions d'euros, est en diminution de 3 % par rapport à 2015, et d'un peu plus de 5 % par rapport à 2010.

5- Les prestations Retraite

Le montant total des prestations retraite versées en 2016, y compris la RCO, s'élève à plus de 415 millions d'euros et baisse de 2,21 % par rapport à 2015 et de plus de 7% par rapport à 2010.

6- La RCO

Le montant versé au titre de la Retraite Complémentaire Obligatoire (RCO) des exploitants s'élève à 21,79 millions d'euros, il augmente de 7,29 % par rapport à 2015. Cette augmentation résulte du versement du Complément Différentiel de RCO qui porte, en 2016, les pensions à 74 % du SMIC.

7- Les cotisations émises

S'agissant des cotisations, le montant total, CSG et CRDS comprises, émis pour les salariés et les exploitants, s'élève à un peu plus de 258 millions d'€, soit une baisse de 5,3 % par rapport à 2015.

Le montant des cotisations sur salaires, hors CGS et CRDS, en 2016 est d'un peu plus de 118 millions d'€ et augmente de 3,4 % du fait de l'évolution positive des taux de cotisations maladie-maternité-invalidité-décès, vieillesse, et accident du travail au 1^{er} janvier 2016, et de l'augmentation de l'assiette de salaires.

Quant au montant des cotisations des non salariés, hors CSG et CRDS, celui-ci s'élève à plus de 59 millions d'euros et diminue de 22,8 % par rapport à l'année 2015.

La baisse des revenus des exploitants agricoles en 2015 liée aux difficultés rencontrées du fait des crises agricoles de différentes filières a eu un impact direct sur l'assiette des cotisations sociales.

Mais cette forte évolution à la baisse est également liée aux mesures prises dans le cadre des crises agricoles :

- L'option N-1 à titre dérogatoire et exceptionnel pour le calcul des cotisations (918 exploitants en 2016 ; 1.391 en 2015).
- Les nouvelles mesures annoncées en février 2016 :
 - La baisse de 7 points de la cotisation AMEXA pour les chefs d'exploitation à titre exclusif ou principal.

- Le report des cotisations dues en 2016 pour les chefs d'exploitation dont le dernier revenu déclaré est inférieur à 4.248 € pour 2016, la date limite de paiement étant repoussée au 30/06/2017. Cette mesure concerne 3.367 exploitants.
- La suppression de l'assiette minimale Amexa.

8- Les taux de recouvrement

Quant au taux de recouvrement, il reste proche du niveau de celui de 2015 pour les employeurs mais il a par contre sensiblement diminué de 2,65 points pour les exploitants, traduisant les effets des crises agricoles observées au cours des deux dernières années.

Le montant global des prestations légales versées en 2016 s'est élevé à un peu plus de 633 M€.

Le rapprochement du montant des cotisations émises du montant total des prestations y compris les prestations d'ASS versées par la caisse met en évidence le rôle non seulement social mais aussi économique de la MSA car le montant des prestations versées a été 2,6 fois plus important que le montant des cotisations émises.

NOTRE RELATION DE SERVICE

1- L'implantation territoriale

En matière de services de proximité, la MSA Berry-Touraine propose toujours à ses adhérents 10 points d'accueil, les 3 sites de Blois, Châteauroux et de Tours et 7 agences locales.

2- L'accueil physique

Cependant les modalités d'accueil ont évolué, le Conseil d'administration ayant à compter du 1^{er} juin 2015, choisi de privilégier l'accueil sur rendez-vous.

Le nombre de personnes accueillies en « tout venant » (accueil tout public et sans rendez-vous) est passé de 44.025 personnes en 2015 à 33.809 personnes en 2016, soit une diminution de 23,20 %.

En contrepartie, le nombre de personnes reçues sur rendez-vous a augmenté de plus de 123%, puisqu'il est passé de 1.775 personnes en 2015 à 4.135 personnes en 2016. Cette diminution s'explique principalement par l'organisation de l'accueil mise en place qui participe aussi à orienter les adhérents vers d'autres moyens de contact pour obtenir un renseignement, par téléphone mais aussi par la messagerie et les téléservices.

Bien sûr cette organisation permet d'optimiser les moyens en effectifs qui sont plus contraints, mais cette évolution de l'accueil a surtout pour objectif d'améliorer la qualité du service en faisant en sorte que l'adhérent utilise le bon vecteur de contact en fonction de la nature de sa demande.

3- L'accueil sur rendez-vous

Le développement de l'accueil sur rendez-vous résulte aussi de notre volonté d'apporter un meilleur traitement des dossiers les plus complexes et les plus sensibles. Ainsi, 23 événements ou situations font l'objet de propositions de rendez-vous aux adhérents.

Les rendez-vous ont concerné principalement l'instruction des dossiers PF ou santé (2.128 RDV), la retraite (1.829 RDV pour des personnes se situant à moins d'un an de la date de leur retraite), les prestations suite à des événements familiaux (530 RDV), l'accès à la CMU-C ou à l'ACS (517 RDV).

4- Les MSAP et RSP

La MSA Berry-Touraine souhaite néanmoins maintenir sur son territoire un accueil de proximité en s'appuyant, en complément de ses 10 points d'accueil, sur les Relais Services Publics (RSP) et les Maisons de Service Au Public (MSAP) constitué notamment à partir de certains bureaux de poste situé en territoire rural.

Au 31/12/2016, 26 MSAP étaient ouvertes sur l'ensemble des 3 départements dont :

- 11 dans l'Indre
- 9 dans l'Indre et Loire
- 6 dans le Loir et Cher
-

Au total, 346 personnes ont été reçues en 2016 par les agents de ces structures qui sont formés par la MSA. Ces visites avaient principalement pour but d'obtenir des attestations ou renseignements sur des droits, déposer une pièce, signaler un changement de situation. Elles ont concerné des dossiers santé, famille et retraite.

La MSA reste vigilante sur la qualité des informations données à ses adhérents et attend un développement plus important du nombre d'adhérents accueillis par ces structures qui se mettent en place progressivement.

5- L'accueil téléphonique

Le téléphone reste le 1^{er} mode de contact avec la MSA ; il représente 78 % de l'ensemble des contacts.

Cependant, le volume d'appel téléphonique reçu par la PFS a sensiblement diminué depuis 2010. Cette évolution s'explique notamment par le développement ces dernières années des téléservices et à compter du 1^{er} juin 2015 par la prise en charge des appels en cotisations AS et NS par le personnel de ce service.

86,6 % de ces appels reçus ont été pris en charge immédiatement par un agent de la MSA ou ont fait l'objet d'un rappel par un téléconseiller de la plateforme de services.

Pour mémoire, les téléconseillers de la plateforme de services ont pour mission de répondre à toutes les questions d'ordre général en matière de protection sociale (hors cotisations et contentieux) mais la complexité de l'appel ou l'obligation de recourir au dossier peut nécessiter le transfert de l'appel vers un agent du domaine de législation concerné, voire la prise d'un rendez-vous.

6- Les mails

Les contacts par messagerie continuent d'augmenter passant de 20.532 en 2015 à plus de 23.000 en 2016, soit une hausse de plus de 12 %.

4.135 demandes de rendez-vous effectuées par mail via le téléservice « Demande de RDV » ont contribué à cette évolution.

Les agents de la PFS traitent les mails ou les acheminent vers les services dès lors qu'ils ne sont pas compétents, avec un délai de réponse de 48h au maximum.

L'objectif de 70 % des courriels traités dans les 48h, fixé par la COG, est largement dépassé avec plus de 96 % des courriels traités dans ce délai.

7- Le site Internet

Le nombre de visites sur le site Internet MSA est en hausse de 40 % avec près de 560.000 accès (398.573 en 2015). Le téléservice « mes messages, mes réponses » mis en place au 1^{er} janvier 2015 est de plus en plus utilisé par les adhérents puisque 7.164 messages ont été adressés par ce biais (3.749 en 2015, soit 91 % d'augmentation). Ainsi, toute demande d'information fait l'objet d'une réponse personnalisée et sécurisée à l'adhérent dans son espace privé. À cette occasion, l'adhérent peut également être orienté vers l'utilisation de services en ligne de la MSA si sa demande peut être résolue via l'utilisation de l'un d'eux.

8- Les téléservices proposés aux employeurs

Les objectifs sont atteints voir dépassés pour le TESA, la DRP et la DS. Pour la DPAAE, le taux de dématérialisation reste en deçà de l'objectif mais s'en rapproche.

Afin de déployer les téléservices auprès des employeurs de main d'œuvre, la MSA Berry-Touraine a développé une mission de conseil et d'accompagnement des entreprises et 138 employeurs en ont bénéficié en 2016.

9- La relation de service avec les employeurs

Plusieurs actions ont été déployées en 2016 pour améliorer notre relation avec les employeurs de main d'œuvre :

- Pour simplifier les relations avec les employeurs de main d'œuvre, les informations utiles à la gestion de certains dossiers sont dorénavant recueillies par téléphone plutôt que par courrier.
- Pour faciliter l'accès aux droits des collaborateurs de l'entreprise, les délais d'ouverture des droits des salariés ont été réduits car désormais ils sont ouverts automatiquement suite à l'enregistrement d'une activité salariée, cela permet d'obtenir la carte vitale dans un délai de 15 jours.
- Une information retraite aux salariés de l'entreprise est maintenant proposée dans les entreprises de plus de 10 salariés âgés de plus de 57 ans et cette information a été faite dans 4 entreprises en 2016.
- Pour accompagner les employeurs dans leurs démarches administratives, un accompagnement sur l'utilisation des téléservices et sur la rédaction du document unique

d'évaluation des risques professionnels est également proposé lors de l'embauche d'un premier salarié par l'intervention d'un conseiller en protection sociale et d'un conseiller en prévention des risques professionnels.

10- Les téléservices proposés aux particuliers

En 2016, 37.440 particuliers disposent d'un espace privé, soit 30 % de plus en un an et l'utilisation des téléservices a progressé de plus de 49 %. L'offre s'est enrichie d'un nouveau téléservice permettant de faire la demande de la prime d'activité et de déclarer à cet effet les ressources. Au total 37 téléservices sont proposés aux particuliers disposant d'un espace privé.

Pour faciliter les démarches des particuliers sur leur espace privé, un ordinateur en libre service est disponible sur les sites de Blois, Châteauroux et Tours. Les adhérents qui n'ont pas de réseau internet sur leur commune ou ne sont pas en possession d'un ordinateur peuvent ainsi bénéficier des services en ligne de la MSA.

III- L'ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENTS

1- L'accompagnement des exploitants en difficultés

Dans ce contexte de crises que l'agriculture vit depuis 2015, la MSA a mobilisé des moyens et des compétences internes pour soutenir les exploitants et les salariés agricoles en difficulté.

520 entreprises en difficulté ont été accompagnées par une prise en charge de cotisations pour un montant de 760.000 €.

Ces allègements partiels de cotisations, financés sur les fonds d'ASS de la MSA, ont bénéficié aux producteurs les plus en difficulté principalement dans les filières d'élevage et également aux victimes des inondations du printemps 2016.

Il a également été consenti 574 échéanciers de plus de trois mois au cours de l'année 2016 pour un montant de 3.414.553 euros.

Le dispositif exceptionnel et dérogatoire mis en place en 2015 pour tenir compte de la faiblesse des revenus professionnels compte tenu des crises agricoles et permettre ainsi aux agriculteurs en assiette triennale ayant un revenu inférieur à 4.248 euros de pouvoir demander le calcul de leurs cotisations sociales sur l'assiette N-1 a été reconduit en 2016.

918 exploitants ont demandé à passer à l'option N-1. Le montant des cotisations sociales émises a diminué de ce fait de 1.152.445 euros.

2- La prévention du Mal-Être

Au-delà de ces mesures, le rôle de la MSA c'est d'être présente aux côtés des personnes en difficulté et notre guichet unique nous permet de mobiliser tous les personnels en contact avec les adhérents, les travailleurs sociaux, les conseillers en prévention, les médecins.

Ainsi, depuis 2014 une équipe, composée de médecins du travail et de travailleurs sociaux, est chargée d'accompagner les adhérents qui rencontrent de sérieuses difficultés dans leur quotidien, qu'elles soient d'ordre personnel ou professionnel.

Un numéro de téléphone dédié (le **02 47 31 62 73**), est à la disposition de toute personne qui souhaite exposer ses problèmes et bénéficier d'un accompagnement. 38 signalements de situations préoccupantes ont été prises en charge en 2016 (24 ont donné lieu à une prise en charge sociale et 14 à une prise en charge médicale) (24 en 2015). Les délégués MSA sont étroitement associés à cette démarche. En effet, leur contact au quotidien avec la population agricole leur permet de détecter les situations à risques et de nous les signaler.

L'institution MSA a, par ailleurs, développé Agri'écoute en octobre 2014. Il s'agit d'une plateforme d'écoute professionnelle nationale, entièrement anonyme, où chacun peut appeler à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Pour proposer ce service, la MSA a fait appel aux associations SOS Amitiés et SOS Suicide Phénix.

3- L'accompagnement social

L'accompagnement social des adhérents est réalisé par les 24 travailleurs sociaux et ceux-ci ont procédé à 5.456 interventions.

Les travailleurs sociaux ont également accompagnés 2.725 familles en 2016 (soit 52 familles de plus qu'en 2015).

Au-delà de l'accompagnement individuel, ces interventions se sont traduites par plus de 985 demandes d'aides financières en rapport avec des problèmes de santé ou de handicap, d'adaptation du logement et de maintien à domicile.

Le montant total des dépenses d'action sociale est équivalent à celui de 2015, il en est de même du montant des prestations individuelles d'action sociale versées qui s'est élevé à un peu plus de 3 millions d'€.

Des actions collectives sont aussi mises en œuvre directement ou en partenariat pour les familles et les seniors.

27 familles à revenus modestes ont ainsi bénéficié d'un séjour au centre AVMA de Port aux Rocs au Croisic.

Depuis 2015, une charte de solidarités avec les aînés est déployée sur le territoire nord du département de l'Indre jusqu'à fin 2017.

L'année 2016 a permis au groupe de travail constitué d'élus de la MSA et des communes concernées, de partenaires (Familles Rurales et MGEN) et d'administrés, d'expertiser les problématiques mises en exergue par le diagnostic de territoire, à savoir :

- L'isolement social et géographique des personnes âgées,
- La difficulté de mobilité pour les personnes seules,
- Un intérêt exprimé pour la mise en place d'activités inter générationnelles.

4 actions collectives relevant de programmes institutionnels ont été mises en œuvre par la MSA pour accompagner des personnes en situation de rupture professionnelle ou personnelle : 1 action « Prendre soin de sa santé » à Tours, 1 action « Avenir en soi » à Langeais, un séjour « Ensemble pour repartir » au Croisic et 1 action « Coup de pouce connexion » à La Châtre. Mis en place en 2016, les ateliers « coup de pouce connexion » permettent à l'adhérent de devenir plus autonome sur internet pour effectuer des démarches administratives. 55 personnes ont ainsi participé à ces actions collectives en 2016.

La mise en place au 1^{er} janvier 2016 de la prime d'activité, prestation légale gérée par les organismes de protection sociale, a fortement impacté l'activité du service Prestations Familiales car le personnel a dû gérer la complexité du dispositif et étudier plus de 4 000 demandes alors que nous dénombrons 2 043 adhérents (582 exploitants et 1 461 salariés), bénéficiaires de ce nouveau dispositif au 31/12/2016.

Le principal motif de rejet est le dépassement de revenus lesquels sont appréciés au niveau du foyer.

La mise en œuvre de la PPA s'est traduit en contrepartie par la suppression du RSA Activité et seul demeure le dispositif du RSA Socle qui a concerné 887 adhérents.

Le montant global versé au titre du RSA socle (3,02 M€) et de la prime d'activité (4,44 M€) s'est élevé à 7,46 M€ et représente une augmentation de +3,15 M€ par rapport au montant versé en 2015 au titre du RSA socle et du RSA activité.

Cette évolution est la conséquence du nombre important de bénéficiaires de la PPA.

4- La prévention santé

La prévention santé pour les seniors et le maintien de l'autonomie constituent un axe fort de la politique du plan de prévention santé de la MSA Berry-Touraine.

24 types d'ateliers qui ont réuni 266 seniors ont été proposés par l'ASEPT Berry-Touraine pour aborder différents thèmes de santé concernant les personnes de plus de 55/60 ans :

- les Ateliers du Bien Vieillir,
- les Ateliers mémoire PAC EUREKA,
- des Ateliers sur l'équilibre et la prévention des chutes,
- des Ateliers nutrition.

Dans le cadre du plan dentaire institutionnel, le taux de participation aux actions de prévention à différents âges de la vie organisées par la MSA a été de 27,88 % (taux de participation équivalent à celui de 2015).

La MSA propose également aux personnes de plus de 65 ans ou atteintes par certaines affections de longue durée, une vaccination antigrippale ; le taux de participation de près de 54 % reste proche de celui de 2015 qui était de 54,3 %.

Il convient de souligner que le taux de participation des femmes invitées à participer au dépistage organisé du cancer du sein a été de 58 % et qu'il diminue par rapport à 2015 (62,20 %).

Par contre, s'agissant du dépistage du cancer colorectal, 44,16 % des femmes et des hommes sollicités ont pratiqué le test de dépistage et ce taux est en progression de 10% par rapport à 2015. Le nouveau test (plus simple), mis sur le marché en juin 2015, a permis de relever le taux de participation en 2016 de façon significative.

La MSA offre également à ses adhérents la possibilité de réaliser un bilan de prévention appelé « Instants Santé ».

Les « Instants Santé » sont ciblés en fonction de l'âge et des risques potentiels des bénéficiaires hommes et femmes. Ils comprennent des examens biologiques et biométriques réalisés par le laboratoire ISO et doivent être suivis d'une consultation de prévention auprès du médecin traitant.

La participation à cet examen de médecine préventive réalisée par le laboratoire ISO avec l'appui des délégués des échelons locaux atteint un taux satisfaisant de 42 %. Par contre, le taux de participation final, après la consultation avec le médecin traitant, est seulement de 27 %.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les instants santé ont été modifiés dans leur contenu et ciblent désormais les populations les moins consommandes.

5- La Santé Sécurité au travail

La prévention de la santé au travail est mise en œuvre par le service SST de la caisse avec les médecins du travail, les infirmiers et les conseillers en prévention. Les médecins du travail ont réalisé plus de 9.300 visites de salariés de natures différentes et pour certaines d'entre elles avec l'appui des 3 infirmiers du travail.

Il est à noter que 2.379 salariés non agricoles et 361 élèves ont bénéficié d'examens de santé dans le cadre de conventions passées avec divers organismes (office national des forêts, office national de la chasse, ADMR, INRA, Mairies, lycées agricoles).

L'action des médecins du travail, des infirmiers et des conseillers en prévention auprès des entreprises s'est traduite par la réalisation de 51 visites et de 107 études de poste.

Avec le dispositif des contrats de prévention, la MSA accompagne également techniquement et financièrement les entreprises qui s'engagent à réaliser en contrepartie des actions d'amélioration de la sécurité de leurs salariés.

En 2016, un nouveau contrat a été signé avec la SARL BESSONNIER Parcs et jardins à Romorantin dans le Loir et-Cher.

S'agissant des formations pour les salariés et les exploitants, les principales formations dispensées par les conseillers en prévention des risques professionnels ont concerné les gestes et postures, la contention des animaux ou encore la conduite en sécurité du chariot élévateur.

Dans le cadre du partenariat avec les Jeunes Agriculteurs, la MSA propose également aux nouveaux installés une offre globale de prévention et de santé qui porte sur :

- la réalisation de diagnostics d'évaluation des risques sur les exploitations,
- une proposition d'examen de médecine du travail et de bilan dentaire.

A noter que cette offre s'adresse également aux autres exploitants, quel que soit leur âge et que celle-ci est réalisée à titre gracieux.

Un accompagnement sous forme d'aides financières destiné à des salariés ou à des exploitants non employeurs a permis de financer des équipements de prévention relatifs aux risques liés aux troubles musculo squelettiques, animaux, machines, ou chutes de hauteur.

LES STRUCTURES DE L'OFFRE DE SERVICES DU GROUPE MSA

La MSA Berry-Touraine accompagne et soutient les structures de l'offre de services du groupe MSA par des aides financières ou en apportant son expertise.

Un référent MARPA a notamment été désigné pour accompagner le réseau des 18 MARPA.

Créé fin 2009, MSA Services développe progressivement son activité en proposant aux structures du groupe MSA différents types de prestations (comptables, RH, juridiques, de Direction...) et réalise aussi pour le compte de la MSA et de la CARSAT l'évaluation des besoins d'aide à domicile des personnes âgées. MSA Services propose en outre des services à toutes autres structures, notamment d'ingénierie sociale.

Le groupe MSA compte également 2 associations : Présente Verte Touraine et Présence Verte 36 qui tout en restant distinctes ont engagé un travail de collaboration.

PVT réalise un chiffre d'affaires de 1.463.647 € et compte 5.071 abonnés.

PV36 réalise un chiffre d'affaires de 465.179 € et compte 1.556 abonnés.

Par ailleurs, nos actions en matière de prévention de la santé, conduites dans le cadre de l'ASEPT Berry-Touraine en partenariat étroit avec la CARSAT et le RSI, vont s'intensifier en 2017 avec une évolution du nombre d'ateliers de 24 en 2016 à 44 en 2017.

LA QUALITÉ DU SERVICE

1- Le respect de nos engagements COG

Les taux de dossiers traités dans les délais sont conformes aux objectifs fixés par la COG.

Pour les dossiers Famille, RSA et Retraite, le délai de traitement pris en considération est de 4 mois suivant le dépôt du dossier.

- Ainsi, pour les Prestations Familiales, le RSA et les Prestations Vieillesse, le taux de dossier traités dans les 4 mois suivant leur dépôt est très proche de l'objectif fixé par la COG.
- Pour les dossiers CMU-C, 94,5 % des dossiers ont été traités dans le mois suivant leur dépôt (pour un objectif de 85 %).
- Les IJ maladies salariés non subrogées ont été versées dans un délai de 23,08 jours pour un objectif de 41 jours.
- Pour les courriers de réclamations, 100 % ont été traités dans les 21 jours (pour un objectif de 90 %).
- Pour le taux d'appels téléphoniques, 86,6 % ont été aboutis (objectif de 85 %).

- Pour les réponses aux courriels, 96,12 % ont été traités dans les 48 h (objectif 70 %).

2- La gestion des stocks

L'état des stocks qui était en deçà des objectifs au 31/12/16 pour les dossiers AF, logement, RSA socle, CMU-C, et AT/MP s'est encore amélioré au 30/04/17.

Seul l'état des stocks concernant les demandes de droit propre et de réversion en retraite s'est un peu dégradé depuis le 31/12/16 et au 30/04/17 est supérieur à l'objectif fixé ; ceci résulte de la mise en place de la LURA au 01/07/2017 qui a généré une anticipation de demandes de retraite conjuguée à une réduction anticipée des effectifs.

En ce qui concerne la PPA, les différentes actions mises en œuvre permettent d'être actuellement dans une situation tout à fait confortable puisque nous dénombrons 5 demandes non instruites et 57 en cours de traitement.

3- La lutte contre la fraude

La maîtrise des risques de fraude et la lutte contre le travail illégal sont au cœur des préoccupations de la MSA.

Les actions menées dans le cadre du plan de lutte contre la fraude a permis d'atteindre et de dépasser les objectifs COG fixés pour 2016.

Dans le domaine de la santé, l'essentiel des fraudes détectées concerne les établissements de santé (105.488 €) et les professionnels de santé (70.424 €).

Dans le domaine de la famille, les fraudes constatées consistent principalement en des fraudes à la composition familiale, à la notion de résidence, aux ressources.

En matière de cotisations, les fraudes portent sur l'assiette sociale déclarée.

S'agissant du travail dissimulé, les actions conduites dans le cadre des CODAF (qui réunissent entre autres les organismes de protection sociale, la DIRRECTE, le procureur de la République et la Gendarmerie) ont concerné 17 entreprises.

Pour trois entreprises de travail temporaire étrangères, des enquêtes sont en cours pour vérifier qu'elles ont bien également une activité de travail temporaire dans leur pays d'origine.

29 autres entreprises ont été contrôlées en dehors du CODAF (exploitations forestières, maraichers et éleveurs de chiens).

LA GESTION DE LA MSA

1- Les dépenses de gestion

La réduction continue des dépenses de gestion résulte de cadrages budgétaires de plus en plus contraints, imposés par la COG signée entre l'Etat et la CCMSA.

Les dépenses de gestion de la caisse diminuent par rapport à l'exercice précédent essentiellement du fait de la baisse des charges du personnel (-654 000 €) car les autres charges d'exploitation restent stables.

La baisse des effectifs en 2016, de 10,3 ETP, participe entre autres à cette réduction des charges de personnel.

Pour rappel, les effectifs ont diminué de 66 ETP depuis 2010, date de la fusion entre la MSA de Touraine et la MSA de l'Indre et de 136 ETP depuis 2006, soit une réduction de l'effectif de 27,50 %.

Les autres charges d'exploitation ont quant à elles diminué de 100 000 € par an depuis 2010.

2- Nos recettes

Les recettes proviennent quasi uniquement d'allocations versées par la CCMSA et l'équilibre financier des caisses est assuré depuis 2014 par la CCMSA qui verse une dotation d'équilibre à hauteur des dépenses constatées.

CONTEXTE ET PERSPECTIVES

1- Contexte

C'est dans un contexte de plus en plus tendu que la MSA doit assurer sa mission de service public et répondre aux objectifs de l'Etat et de la CCMSA.

Au fil du temps, les objectifs à atteindre notamment dans le cadre de la COG sont devenus de plus en plus exigeants et les moyens ont évolué toujours à la baisse.

Pour autant, les indicateurs n'ont cessé de s'améliorer dans tous les domaines depuis dix ans et les résultats obtenus aujourd'hui par la MSA Berry-Touraine sont très satisfaisants.

La situation reste toutefois fragile en prestations familiales, du fait de la mise en œuvre de la prime d'activité au 1^{er} janvier 2016 mais elle est en nette amélioration.

Cette situation positive de la MSA Berry-Touraine est le fruit de plusieurs facteurs mis en œuvre depuis de nombreuses années qui ont eu un effet sur la productivité et sur la qualité :

- Une évolution des technologies et de l'informatique
- Des processus de travail optimisés
- Un pilotage très serré de tous nos indicateurs
- Des actions correctrices si nécessaire rapidement mises en place
- Un engagement fort de l'encadrement et du personnel

Dans ce contexte toujours plus contraint, non seulement la MSA doit apporter le meilleur service à ses adhérents dans le traitement des dossiers, en répondant à leurs sollicitations qui sont fortes en cette période difficile sur le plan économique, mais elle doit aussi assurer la mise en place de nouveaux dispositifs législatifs qui se succèdent à un rythme soutenu et d'une grande complexité.

Ces dispositifs sont complexes dans leur déclinaison opérationnelle et les pouvoirs publics (jusqu'à présent en tous cas) exigent toujours une mise en œuvre rapide parfois même immédiate alors même que les outils informatiques n'étaient pas, ou pas totalement, développés.

La mise en œuvre de la complémentaire santé pour les salariés des entreprises de production obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2016 peut être citée à titre d'exemple.

En effet, alors même qu'un accord avait été trouvé avec les partenaires sociaux au niveau national pour retenir une ancienneté de 3 mois pour les contrats à durée déterminée de moins de 3 mois,

l'Etat par un décret pris le 31/12/2015 a imposé le bénéfice de la complémentaire santé dès le 1^{er} jour de l'embauche et dès le 01/01/2016.

2- La DSN

La DSN (déclaration sociale nominative) remplace la plupart des déclarations sociales que les employeurs de main d'œuvre étaient amenés à effectuer jusqu'à présent auprès de plusieurs organismes.

Elle se généralise à tous les employeurs en 2017 avec le développement de la dernière phase qui supprime l'appel chiffré des cotisations et contributions sociales jusque là réalisé par la MSA.

C'est un changement majeur pour les employeurs qui ont la responsabilité de paramétrer correctement leur logiciel de paye et de corriger les anomalies qui leur sont notifiées.

Mais c'est aussi un changement majeur pour le personnel de la MSA concerné dont le métier évolue et qui voit son activité très impactée du fait de nombreuses anomalies à résoudre (cotisations légales et complémentaires manquantes, anomalies de paiement, défauts de paramétrage...).

Ces problèmes ont plusieurs origines et pour une bonne part ne relèvent pas de la compétence de la MSA Berry-Touraine :

- Logiciels de paye proposés par les éditeurs non paramétrés correctement
- Erreurs de déclaration et de paramétrage des employeurs
- Outil informatique de la MSA pas toujours opérationnel

Des anomalies ont été corrigées mais pour d'autres il n'y a pas de solution correctrice à court terme.

La reprise en 2015 de la relation téléphonique par les agents du service cotisations a permis aux employeurs d'avoir en permanence un interlocuteur à leur écoute à même de pouvoir répondre dans la mesure du possible à leurs problèmes.

Les actions correctrices en cours, et l'adaptation des employeurs à ce nouveau dispositif doivent permettre progressivement de revenir à une situation normale.

3- Perspectives

Dans le cadre de la stratégie nationale de la CCMSA, les 35 caisses de MSA se sont engagées dans un processus de mutualisations d'activités au sein de la région administrative qui doit se concrétiser sur la durée de la COG entre 2017 et 2020.

La MSA Berry-Touraine travaille donc avec l'autre caisse de la région Centre-Val de Loire, la MSA Beauce-Cœur de Loire et les travaux ont été intenses depuis le début de l'année 2016.

Cette démarche de mutualisation dans un contexte de diminution des populations gérées et des effectifs, a pour objectif de gagner en productivité et en qualité.

Les études conduites ont abouti à un projet de répartition entre les 2 caisses d'activités mutualisées qui a été validé par le CA de la MSA Berry-Touraine en fin d'année puis par le CA de la CCMSA.

La mutualisation porte essentiellement sur des activités de production.

Ainsi, le projet retenu prévoit :

- En 2018, la mutualisation de certaines activités dans le domaine de la santé :
 - Berry-Touraine gèrera pour le compte de la MSA Beauce-Cœur de Loire : les AT et la GPCD

- Beauce-Cœur de Loire gèrera pour le compte de la MSA Berry-Touraine : la CMU-C
- En 2019 :
 - Berry-Touraine gèrera pour le compte de la MSA Beauce-Cœur de Loire : les PF
 - Beauce-Cœur de Loire gèrera pour le compte de la MSA Berry-Touraine : les cotisations NS
 - L'activité Retraite sera gèrèe en distinguant 2 pôles : un pôle de gestion des carrières et un pôle de liquidation des retraites. Le choix de la MSA gestionnaire de l'un de ces 2 pôles sera arrêté à la fin de l'année 2017.

Cette organisation doit être totalement transparente pour les adhérents car la caisse qui délègue la gestion d'une activité conserve la relation avec ses adhérents.

La démarche de mutualisation permettra de maintenir la proximité de la caisse avec ses adhérents et ses territoires.

M. CERNEAU conclut son intervention par des remerciements très chaleureux à l'ensemble du personnel qui l'a accompagné durant ces 11 années, et qui s'est montré à la hauteur des enjeux et des réformes successives pour s'adapter et apporter le meilleur service aux adhérents de la MSA Berry-Touraine.

5 ♦ Présentation de la motion

M. TEMMERMAN, 1^{er} vice-président, rappelle que le projet de motion a été validé par le Conseil d'Administration du 18 mai 2017 sur la base des propositions faites par les comités départementaux. Il rappelle que ces vœux concernent les différents domaines de la protection sociale et qu'ils sont un des moyens d'expression des délégués de la MSA pour faire évoluer la législation. Il donne lecture de ce projet avant que M. CORMERY ne le soumette au vote de l'Assemblée.

« Les délégués cantonaux de la MSA Berry-Touraine, réunis en Assemblée Générale le 15 juin 2017, expriment leurs préoccupations et demandent l'amélioration de la législation dans les domaines suivants :

COTISATIONS

- La création d'un système de chèques emplois services qui permet le maintien au Régime Agricole des personnes dont l'activité entre dans le champ visé par le Code Rural.
- L'instauration d'une progressivité dans l'acquisition des points de retraite des exploitants agricoles et la revalorisation du plafond de revenus donnant lieu à l'attribution de points pour pouvoir cumuler des points retraite durant les bonnes années.
- La mise en place d'une contribution au financement de la protection sociale française par les entreprises de travail temporaire mettant à disposition des exploitants agricoles de la main d'œuvre étrangère.
- L'affiliation au régime agricole des terres agricoles devenues terres de chasse privées, ainsi que des négociants en produits agricoles et des entreprises ayant une part significative de leur activité dans la transformation des produits agricoles.

SANTÉ

- La revalorisation de la pension d'invalidité pour les exploitants agricoles afin qu'elle soit équivalente au montant des indemnités journalières maladie.
- Pour les NSA, l'application d'un délai de carence de 3 jours en cas de maladie, et la suppression du délai de carence appliqué pour l'indemnisation des accidents du travail.
- La réduction du reste à charge relatif aux soins optiques, dentaires et d'appareillage.
- L'amélioration de l'accès aux soins par une lutte efficace contre la désertification médicale qui pénalise les personnes éloignées des Centres de soins, et qui renchérit le coût des transports. A cette fin, le conventionnement des médecins selon leur lieu d'installation, sur avis des organismes d'assurance maladie, ou une affectation imposée aux jeunes médecins durant leurs premières années de pratique sur des zones géographiques fragilisées, favoriserait une répartition équilibrée des praticiens sur les territoires.
- Le soutien de l'activité du régime agricole par l'affiliation, durant leurs études supérieures, des enfants dont les parents relèvent de ce régime.

FAMILLE

- La suppression de l'évaluation forfaitaire des ressources dans le domaine des prestations familiales et des aides au logement.

RETRAITE

- La revalorisation progressive des retraites des non salariés agricoles, pour les porter à terme à un niveau comparable à celle des salariés, financée par une augmentation conjointe de la RCO et de la retraite de base.
- La révision du calcul des retraites des Non Salariés Agricoles, afin de prendre en compte les revenus des 25 meilleures années.
- La forfaitisation de la majoration de retraite accordée aux ressortissants ayant donné naissance à trois enfants.

VIE MUTUALISTE

- La parité, au sein des Conseils, entre le collège des salariés et celui des non salariés.
- La révision du statut de délégué suppléant, ou suivant de liste, permettant le remplacement du titulaire à l'Assemblée Générale, avec le droit de vote. »

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité la motion.

6 ♦ Rapport moral du Conseil d'Administration

M. CORMERY introduit son propos par la projection de l'extrait d'un film réalisé par la MSA de Bourgogne Franche Comté. Ce film, intitulé « Osez ! la MSA à vos côtés » met en images la façon dont la MSA est présente au quotidien sur le terrain.

Les images diffusées illustrent des situations qui se retrouvent dans chacune des régions de France. Elles démontrent, tout comme en Bourgogne, l'action des professionnels et élus de la MSA Berry-Touraine sur ses territoires auprès de ses adhérents.

Chaque Caisse de MSA a en effet vocation à accompagner ses adhérents dans la recherche de solutions à leurs difficultés sociales et économiques.

M. CORMERY précise que c'est au titre de sa fonction de Président de la Caisse de la MSA Berry-Touraine qu'il intervient à cette Assemblée, et qu'il laissera le soin à M. MANTEN, 1^{er} Vice-Président de la CCMSA d'intervenir au titre de la politique nationale de l'institution.

M. CORMERY, quant à lui, tient à témoigner de la mobilisation du Conseil d'Administration qu'il préside sur l'accompagnement et le soutien aux Adhérents de la MSA Berry-Touraine.

I- Accompagner et soutenir

1- Soutien dans les difficultés rencontrées par les ressortissants agricoles

Dans ce contexte de crise en effet, la MSA se mobilise en tant qu'accompagnateur social, même si elle ne peut malheureusement pas se substituer aux acteurs économiques. Elle intervient pour accompagner et soutenir les familles dans les difficultés qu'elles vivent lorsqu'elles subissent les conséquences d'une crise.

Pour cela, la MSA entretient des contacts permanents avec les filières, les organisations syndicales agricoles, les Organisations Professionnelles Agricoles, les banques dont le Crédit Agricole, les assurances dont Groupama, les collectivités territoriales, les services de l'État et les associations. Ces relations constantes permettent en de tisser au quotidien un réseau de compétences, prêt à se concerter face à une crise pour accompagner les personnes traversant des difficultés.

En complément des actions définies par les décideurs locaux, la MSA s'est toujours attachée à prendre des mesures appropriées d'ordre social et / ou financier, notamment en aidant au paiement des cotisations sociales. Elle a toujours utilisé au maximum les leviers d'action dont elle dispose :

- Accompagnement social par les travailleurs sociaux
- Modulation des appels de cotisations
- Allègement des charges patronales
- Échéanciers de paiement
- Remises des majorations et pénalités de retard
- Prise en charge de cotisations

Outre les aides Agridiff obtenues en 2016 et détaillées plus haut, il est à noter que, sur les 5 dernières années, presque 4 M€ ont été consacrés par la MSA Berry-Touraine aux mesures de prise en charge de cotisations dont ont pu bénéficier 2.590 exploitations.

Par ailleurs, presque 3.000 plans de paiement de cotisations ont été mis en place ; ils portaient sur près de 17 M€.

Malgré l'importance des sommes, l'action de la MSA ne peut tout résoudre. Elle ne peut qu'apporter sa pierre, dans son domaine de compétences, à une action collective portée plus largement par tous les organismes décisionnaires du territoire.

Grâce au guichet unique, cette pierre, consiste aussi à mobiliser les ressources de la MSA sur les territoires quand il en est besoin afin de développer une offre de service adaptée aux enjeux.

Ainsi, face à l'ampleur de la crise, le Conseil d'Administration a validé, en octobre 2016, un plan d'accompagnement des crises agricoles dont la réalisation repose principalement sur les correspondants à l'accueil et les travailleurs sociaux.

a- L'offre de service de proximité

En effet, 1.448 exploitants dont le revenu professionnel est en moyenne inférieur à 4.248€ sur les trois dernières années, se sont vus proposer selon les cas,

- un rendez-vous d'information ou de préparation à la retraite
- un examen complet de leurs droits à prestations

A ce jour, 200 exploitants ont répondu favorablement à cette proposition, principalement afin que soient étudiés les droits à la retraite.

b- L'accompagnement social

Un accompagnement social spécifique a par ailleurs été proposé à 248 exploitants.

Des séjours de vacances ou de répit ont été organisés pour 122 personnes seules et 44 familles afin de leur permettre de faire une pause, prendre du recul pendant 4 à 8 jours hors de chez eux. Les personnes intéressées ont pu prolonger les bénéficiés de leur séjour en intégrant le parcours « prendre soin de soi, prendre soin de sa santé ». D'autres ont aussi pu intégrer l'action « avenir en soi » afin de se remobiliser face à leurs difficultés.

Des mesures nouvelles d'accompagnement ont aussi été mises en place :

- 72 coups de pouce de 1.000€ chacun ont été donnés à 70 non salariés et 2 salariés sur demande des travailleurs sociaux
- 6 situations ont bénéficié d'un ajustement de l'aide au remplacement pour 6.300€
- 114 jeunes ont obtenu un complément d'aide aux études supérieures pour 28.500€ afin qu'ils ne pâtissent pas des difficultés de leur famille.

c- La prévention du risque suicidaire

Dans ces moments de crise, il est essentiel pour chacun de savoir à qui parler, pour exprimer un éventuel mal être et être aidé à surmonter des idées noires.

Le dispositif de prévention du risque suicidaire à la MSA Berry-Touraine est complété sur le terrain par les actions conduites par les Délégués de l'échelon local. Car si la détection est essentielle, il est tout aussi important que chacun ait connaissance, voire maîtrise les techniques lui permettant de se prémunir d'un tel risque. Les échelons locaux organisent régulièrement des actions en ce sens. Deux d'entre elles, parce qu'elles s'inscrivent dans la continuité de programmes initiés en 2014, démontrent l'implication des Délégués dans la recherche de solutions à échelle humaine pour soulager la douleur morale autour d'eux.

La première s'est déroulée sous l'égide de l'échelon de Blois – Mer – Marchenoir – Ouzouer le Marché en novembre 2016 et s'intitule « Gérer le stress en communiquant ». Elle faisait suite à la soirée de sensibilisation de juin 2014, et à la session lancée en mars 2015 pour l'ancrage de nouveaux comportements par la méditation.

En novembre 2016, 46 personnes ont pu identifier les freins ou blocages à une communication épanouissante. 9 séances de mise en pratique ont suivi cette soirée, ce qui prouve la pertinence de ce programme.

La seconde action a été organisée le 10 mars 2017 par l'échelon de l'île Bouchard – Richelieu – Sainte Maure de Touraine, et s'intitule « mieux être en agriculture ». Elle avait pour objet de sensibiliser les 126 personnes présentes aux techniques de gestion du stress que chacun peut appliquer pour lui-même. Ces actions de sensibilisation se prolongent systématiquement à la demande des adhérents eux-mêmes ... par des ateliers de sophrologie ici, de la méditation là, du yoga ailleurs ... un atelier du rire fait même l'objet d'une réflexion en cours ...

Il est essentiel que le réseau que forment les délégués par leurs contacts sur le terrain soit en veille pour signaler au plus tôt le cas d'un voisin, d'une connaissance qui paraît déprimé, ou plus isolé que d'habitude.

Pour que ce réseau de solidarité soit plus fort encore, la MSA a récemment initié auprès des Chambres d'agriculture, Crédit Agricole, Jeunes Agriculteurs, syndicats agricoles, centres de gestion, services de remplacement, services vétérinaires, contrôles laitiers des contacts visant à mailler mieux encore les territoires de personnes de confiance susceptibles d'apporter des réponses de proximité aux personnes vivant une situation de détresse. Les personnes désignées par ces structures bénéficieront d'une formation adaptée pour leur permettre de jouer leur rôle de sentinelle. Les contacts sont en cours ; ils devraient aboutir à conforter sur le terrain des relais solides et nombreux. Les partenaires présents à cette assemblée sont invités à confirmer, ou manifester leur souhait de contribuer à ce réseau de sentinelles avec la MSA.

d- L'assouplissement des règles d'accès au RSA pour les NSA

La MSA s'est associée aux travaux des Conseils Départementaux en vue d'assouplir les conditions d'accès au RSA pour les Non Salariés Agricoles.

Les modalités diffèrent selon les Départements et il serait fastidieux d'entrer dans les détails techniques, d'autant que leur plein effet ne se fera sentir qu'en 2017.

Par ailleurs, quand on compare les bénéficiaires non salariés agricoles du RSA socle et du RSA Activité en Décembre 2015 à ceux de leur équivalent en Décembre 2016, c'est-à-dire le RSA socle et la Prime d'activité, les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- De 53 à 329 bénéficiaires dans l'Indre
- De 54 à 279 dans l'Indre et Loire
- De 46 à 160 dans le Loir et Cher

Cette évolution est à la fois rassurante car une plus grande part de la population est désormais protégée ; cependant, il reste regrettable que tant de personnes soient en situation de fragilité.

2- Soutien dans les difficultés spécifiques aux employeurs

Les employeurs rencontrent des difficultés qui leurs sont particulières, et la MSA s'est donné les moyens d'accompagner également les entreprises agricoles dans les évolutions technologiques ou législatives.

Deux dossiers sont majeurs sont actuellement ouverts.

a- DSN

Il s'agit d'une part de la DSN, qui est maintenant opérationnelle et obligatoire. Elle représente une évolution culturelle majeure pour les employeurs comme pour le personnel de la MSA.

L'objectif est de :

- simplifier les formalités pour les exploitants et les entreprises
- sécuriser les échanges d'informations avec la caisse
- et moderniser les outils pour réduire les délais.

Tout l'enjeu pour la MSA sera de réussir cette transition technologique.

b- TESA étendu

Le deuxième dossier majeur à venir est celui du TESA.

Les petites entreprises agricoles qui ne sont pas équipées informatiquement ou qui ne font pas appel à un tiers déclarant, pourront ne pas utiliser la DSN.

Aussi, la MSA a développé un TESA étendu qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018 permettant à ces entreprises de remplir leurs obligations découlant de la DSN.

Les TPE agricoles ne seront donc pas laissées pour compte ; Mr MANTEN ne manquera pas d'y revenir.

c- Aide au remplissage DUERP

- Actions Actualisation de la Duerp

Enfin, toujours en accompagnement des employeurs, la MSA a organisé 2 groupes d'aide à l'actualisation du DUERP à la demande des Délégués des échelons locaux d'Azay le Rideau – Chinon, Château Renault et Vouvray.

Ce, afin de leur permettre de remplir leurs obligations en matière de repérage et prévention des risques professionnels.

II- Développer les actions de prévention

Prévention des risques professionnels

La MSA est en effet très présente auprès des employeurs en matière de santé et sécurité au travail.

A titre d'illustration, citons la **prévention des risques professionnels** pour laquelle au moins 3 actions exemplaires ont été organisées récemment.

- Forum des chefs d'entreprise

Le 25 novembre 2016, une centaine d'employeurs du département de l'Indre-et-Loire ont participé au 1er Forum des chefs d'entreprise à Chambray Les Tours. Un rendez-vous innovant puisqu'il s'adressait aux chefs d'entreprise, toutes filières confondues (paysagistes, forêt/scieries, élevages caprins, bovins, porcins, maraîchage, viticulture, arboriculture, coopératives céréalières et viticoles, groupement d'employeurs, grandes cultures, ESAT, entreprises de travaux agricoles...)

L'objectif était d'informer ces chefs d'entreprise, sur trois thèmes de préoccupation exprimés fréquemment : les chutes de hauteur, le bien-être au travail, la responsabilité juridique du chef d'entreprise.

Le bilan global est très positif. Les participants ont apprécié la qualité de l'organisation, la convivialité de l'événement, la qualité des intervenants et des échanges.

La 2^{ème} édition aura lieu le 23 novembre dans l'amphithéâtre du Crédit Agricole de Blois. La date mérite d'être retenue car la qualité des intervenants sur les risques psychosociaux et la responsabilité juridique est remarquable.

- Formations manipulation/contention des bovins :

Le diagnostic national établi préalablement à l'élaboration du plan santé sécurité au travail 2016-2020 a mis en évidence que les accidents du travail en lien avec les activités d'élevage représentent pour les non salariés 56 % du total des accidents du travail et 55 % des coûts. Pour les salariés, ils représentent 11 % du total des accidents du travail et 12 % de leurs coûts. Pour les exploitants, les activités d'élevage bovin lait et d'élevage bovin viande ressortent comme les activités les plus à risque, tant pour les accidents du travail que pour les maladies professionnelles et les coûts engendrés.

Plusieurs actions ont donc été mises en œuvre pour la prévention des risques professionnels dans la filière bovine et notamment des formations auprès des éleveurs, des salariés de ce secteur d'activité et des enseignants des établissements agricoles concernés. Les sessions sont animées par un formateur agréé par l'Institut de l'Elevage sur la connaissance du comportement des bovins, le travail et la docilité de l'animal, la connaissance des équipements de contention.

En 2016, 13 exploitants ont été formés dans ce cadre.

- Partenariat fédération de judo s/prévention des chutes

La MSA s'est également engagée dans la formation des futurs professionnels de la filière hippique à la prévention des traumatismes graves pouvant émaner de la chute de cheval. Pour cela, elle a travaillé à la mise en place une formation "gestion de la chute de cheval" pérenne et intrinsèque à leur parcours de formation. Le dispositif a pour objectif de :

- sensibiliser à la sécurité les futurs professionnels montant à cheval,
- apporter une piste d'action dans la prévention des traumatismes graves consécutifs à une chute de cheval,
- faire progresser de manière générale la santé sécurité au travail dans ce milieu.

En 2016, une convention a été signée en multi partenariat (MSA Berry-Touraine, Ligue Centre Val de Loire de Judo Jujitsu, Conseil Equin de la Région Centre) et le Lycée d'Enseignement Agricole d'Amboise pour intégrer dans l'ensemble du cursus scolaire des futurs professionnels de la filière équine (de la seconde à la terminale du Bac et/ou 1^{ère} et seconde année de CAPA) des formations à la gestion de la chute à raison de 10 séances par an. La MFR de Noyant-de-Touraine a aussi mis en place ces formations avec le professeur d'éducation physique de l'établissement, par ailleurs moniteur de judo.

- Action Travail en sécurité avec les chevaux (avec EL)

Toujours dans la filière hippique, mais à l'attention des adultes cette fois, l'échelon local de Argenton sur Creuse – Saint Gautier a organisé une journée sur le travail en sécurité avec les chevaux. Afin de maîtriser les facteurs courants d'accidents, 26 participants ont pu réviser les règles sur la relation homme/animal, la sécurité homme/cheval, les équipements nécessaires, la santé et la préparation mentale des équins, les premiers soins, et j'en passe. Cette journée dense a

été très appréciée ; une seconde édition est en préparation, et un film en a été fait par la Caisse Centrale qui le projettera à l'Assemblée Générale du 22 juin.

En matière de prévention de la santé

Pour que l'action de la MSA porte ses fruits, il convient de travailler en partenariat avec les acteurs de terrain. A ce titre, les travaux conduits en interrégime pour la prévention de la santé des seniors sont exemplaires. Grâce à un partenariat solide avec la Carsat Centre Val de Loire et le Rsi Centre Val de Loire, les ateliers du bien vieillir, de prévention des chutes ou d'entretien de la mémoire se développent et l'offre de service de l'Asept est maintenant reconnue au plan institutionnel comme sur le terrain.

Sur le terrain justement, les Délégués agissent aussi en faveur de l'autonomie des seniors.

- En voiture les seniors

Par exemple, dans les échelons locaux de Blois, Mer, Marchenoir, Ouzouer le Marché et Bracieux, Neung sur Beuvron, Lamotte Beuvron, Vineuil, deux actions ont été organisées pour permettre à une centaine de seniors de réviser leurs réflexes pour une conduite en sécurité. Devant le succès de l'opération depuis presque 2 ans, il est prévu de la reconduire dans les autres échelons locaux.

- Internet pour les seniors & Coup de pouce connexion

L'autonomie passe aussi par la réduction de la fracture numérique. Aussi est-il essentiel que nos adhérents qui en ont besoin (seniors ou pas) soient accompagnés à l'utilisation de l'ordinateur et des téléservices. Pour ce faire,

- 10 personnes ont bénéficié d'un « coup de pouce connexion » dans le secteur de la Châtre. Par des mises en situation et un programme adapté, elles ont pu apprendre à faire des recherches sur les sites internet et effectuer des démarches administratives ou professionnelles. La MSA leur a également offert l'opportunité de s'équiper d'un poste informatique complet à moindre coût.
- Tandis que 2 autres groupes ont été sensibilisés aux téléservices par les Délégués de Le grand Pressigny – Preuilley sur Claise et de Montoire sur le Loir et Savigny sur Braye représentant 33 personnes. L'originalité de ces sessions résidait dans le fait qu'elles ont été réalisées dans des établissements scolaires : le Collège Roger Jahan de Descartes et le Lycée Agricole de Montoire ont mis à disposition leurs salles équipées. Ils ont ainsi contribué à faire connaître la MSA auprès des Jeunes.

- Partenariat avec le Lycée Naturapolis

A cet égard, le partenariat établi avec le Lycée Naturapolis de Châteauroux est également notable. Durant l'année 2016, un groupe de travail a associé des enseignants, des délégués de l'échelon local de Levroux – Vatan, et des personnels de la MSA. Ils ont préparé une journée destinée à apporter aux jeunes lycéens, futurs ressortissants agricoles, les connaissances utiles sur la MSA. En avril dernier, la promotion de la MSA a ainsi été réalisée auprès de 240 lycéens. Le bilan de cette action montre qu'il reste beaucoup à faire pour mieux faire comprendre et donner aux Jeunes une image positive de la MSA, et de son rôle dans leur protection sociale.

- Action Festi santé

Dans le domaine de la prévention de la santé, je me dois d'évoquer le festival santé organisé en octobre 2016 par l'échelon local d'Aigurande-Eguzon dans le but de sensibiliser la population aux différentes façons d'entretenir sa santé. 950 personnes ont participé aux ateliers nutrition, animations sportives et séquences d'information prises en charge par des professionnels de santé, des travailleurs sociaux ou des sportifs.

Cette action est également remarquable car elle a été organisée en partenariat avec la MSA du Limousin, représentée dans l'équipe d'organiseurs par des délégués de l'échelon local et l'Animatrice de la vie mutualiste.

III- Actions à vocation sociale

1 – l'action sanitaire et sociale

Pour accompagner les ressortissants agricoles à surmonter les difficultés de la vie, la MSA s'appuie sur son action sanitaire et sociale.

Chaque année,

- près de 11.000 aides individuelles sont versées au profit de jeunes, de familles, de personnes malades, en situation de handicap ou âgées pour améliorer leurs conditions de vie
- 70 établissements ou associations sont soutenus par la MSA
- près de 3.000 personnes sont accompagnées par les Travailleurs sociaux

2 – Action intergénérationnelle au Croisic

Parmi le large panel d'actions mises en place et dont beaucoup ont déjà été évoquées, il convient de s'attarder sur l'action intergénérationnelle organisée au Croisic.

Il s'agit d'un nouveau type de séjour qui visait à faire partir en vacances des seniors résidant en MARPA accompagnés par des jeunes en formation aux métiers des services à la personne en Maison Familiale Rurale.

La finalité était de permettre aux seniors de partir en vacances et de sortir de leur quotidien, et ainsi préserver leur autonomie et lutter contre les risques de fragilité. Parallèlement, il s'agissait de

donner la possibilité aux jeunes d'être en immersion professionnelle dans le cadre d'un stage ou d'un séjour d'étude, et d'acquérir des compétences dans l'accompagnement du grand âge. Au plan sociétal, enfin l'objectif était de développer la cohésion entre les générations.

Ainsi, grâce au partenariat entre les MSA, les établissements de l'enseignement agricole, les structures d'hébergement des séniors et les villages de l'AVMA, un groupe de 25 séniors accompagnés par un groupe d'environ 10 élèves de l'enseignement agricole ont pu réaliser un séjour AVMA d'une durée de 5 jours.

Conclusion

Sur ses trois départements de compétence, la MSA est mobilisée pour être présente aux côtés des adhérents et leur amener le meilleur service.

Ce service, tous les délégués y contribuent et sont sollicités sur leurs territoires, soit pour faire œuvre de pédagogie auprès des adhérents, soit en organisant des actions dans les échelons locaux.

Grâce aux délégués et au personnel de terrain, la MSA est visible et crédible : ce point est important car il va peser dans les décisions politiques à venir.

En effet, même si on peut s'attendre à des évolutions dans le système de protection sociale, on peut rester optimiste sur l'avenir de la MSA, car sa légitimité sur le terrain lui permet d'ambitionner un périmètre d'intervention élargi au milieu rural.

Les mois qui viennent nous le diront ...

7 ♦ Questions des délégués

DOMAINE COTISATIONS

M. VAUDOUR, CHATEAU RENAULT-VOUVRAY / LUYNES-ST CYR SUR LOIRE-TOURS-ST PIERRE-ST AVERTIN / NEUILLE PONT PIERRE-NEUVY LE ROI / LA CHATRE-STE SEVERE SUR INDRE / COMITE DEPARTEMENTAL

Quelles sont les réflexions en cours concernant la recherche d'activités nouvelles pour le régime agricole ?

M. CORMERY

L'évolution à long terme de la population des assurés gérés par la MSA, qu'il s'agisse de la démographie ou des effets de certaines politiques publiques (LURA par ex.), a pour conséquence de réduire mécaniquement l'activité des Caisses de MSA.

Cette décroissance de la population des ressortissants agricoles pose un problème de taille critique des Caisses de MSA et une interrogation sur l'avenir du régime agricole.

La CCMSA a décidé d'engager une réflexion sur les solutions qui doivent être recherchées pour renforcer durablement l'activité du régime agricole.

Cette étude a été confiée à la Commission Stratégique Institutionnelle et à un groupe de Directeurs. Celle-ci dégage, parmi les nombreuses pistes explorées, plusieurs axes à privilégier :

- élargir l'affiliation pour les entreprises ayant des activités proches de l'agriculture
 - . entreprises de l'agro alimentaire
 - . filiales de coopératives de 3e niveau
- la gestion pour compte de tiers
 - . cotisations et/ou prestations
 - . délégation de gestion pour le compte d'autres régimes de base
- conforter la MSA comme un acteur de référence de la ruralité et non plus seulement de l'agriculture
 - . proposer une offre d'accompagnement de la ruralité (concernant les populations vivant et travaillant dans les territoires ruraux) en matière d'accueil, d'ASS, de prévention, etc... dans le cadre d'une gestion pour compte.

Ces orientations doivent être prochainement soumises à l'examen du Conseil d'Administration de la Caisse Centrale de MSA.

M. BESNIER, CHATEAU RENAULT-VOUVRAY / LUYNES-ST CYR SUR LOIRE-TOURS-ST PIERRE-ST AVERTIN / NEUILLE PONT PIERRE-NEUVY LE ROI

Quel est l'impact des crises agricoles sur le financement du régime agricole ?

M. CORMERY

Les crises agricoles entraînent une diminution des cotisations encaissées par les caisses de MSA. Cependant cette diminution des recettes est sans conséquence sur le financement du régime et plus précisément sur le financement des prestations servies, car le régime MSA est adossé au régime général.

M. BOIS, DROUÉ-MONDOUBLEAU

Pourquoi le TESA est-il devenu plus complexe ?

M. CERNEAU

Le Tesa est une modalité de Déclaration des Données Sociales pouvant être utilisée par les entreprises embauchant des salariés dont la durée n'excède pas 3 mois, et qui est apprécié par les exploitants agricoles qui l'utilisent.

De nombreuses évolutions réglementaires ont du être prises en compte et sont venues alourdir les modalités de la déclaration.

Toutes ces évolutions réglementaires, difficiles à prendre en compte en temps réel, ont obligé la MSA à supprimer le Tesa sous forme papier à compter du 1^{er} Avril 2017.

Il convient de souligner qu'en Avril 2017, 96,26 % des déclarations d'embauche ont été effectuées par internet (Tesa Web).

La Déclaration Sociale Nominative (DSN) est le nouveau mode de déclaration sociale et elle devient en 2017 obligatoire pour tous les employeurs de main-d'œuvre.

Afin de prendre en compte le fait que les petites entreprises agricoles ne possèdent pas de logiciel Paye, ni de tiers déclarant, la MSA fait évoluer le Tesa actuel.

Le nouveau Tesa (dit Tesa étendu) concerne les entreprises employant moins de 20 salariés en CDI et des salariés en CDD quelque soit la durée. Le Tesa étendu devrait être disponible le 1^{er} Janvier 2018, uniquement par internet. Il proposera de nouvelles fonctionnalités.

À partir des informations déclarées par l'entreprise, le Tesa étendu permettra aux entreprises de répondre à leurs obligations de la DSN.

En adaptant le Tesa, la MSA donnera aux petites entreprises la possibilité de passer le cap de la DSN dans de bonnes conditions, sans coût supplémentaire, si l'employeur ne passe pas par un tiers déclarant et l'adresse directement à la MSA.

DOMAINE SANTE

M. BODIN, ISSOUDUN

Comment la MSA peut-elle intervenir pour palier aux déserts médicaux ?

M. CORMERY :

La problématique des déserts médicaux est une préoccupation prise en compte par l'ARS dans le cadre du projet régional de santé. La MSA n'a pas de prise sur l'installation des professionnels de santé. Néanmoins, elle accompagne à leur demande les professionnels de santé qui souhaitent se regrouper.

Il convient de noter que la MSA a initié une démarche consistant à identifier les territoires ruraux les plus « à risques » du point de vue de l'accessibilité de la population aux soins primaires, à partir d'un certain nombre d'indicateurs (densité ou nombre de professionnels de santé insuffisants, absence de médecins traitants sur le territoire, éloignement de plus de 30 minutes de l'hôpital ou des urgences, etc...).

Ce diagnostic territorial MSA constituera un outil d'aide à la décision pour les Caisses de MSA afin de bien cibler leurs interventions en matière de prévention au regard de besoins objectivés mais il n'aura pas vocation à pallier l'absence de médecins ou de professionnels de santé sur ces territoires.

Deux territoires ruraux doivent prochainement être définis et servir d'expérimentation avant déploiement de la démarche.

DOMAINE RETRAITE

Mme DELAHAYE, AZAY LE RIDEAU-CHINON

A partir du moment où un salarié a déposé son dossier de demande de retraite, peut-il connaître la date de mise en paiement ? pour ne pas avoir de rupture de revenus?

M. CERNEAU

Si les dossiers sont complets au dépôt de la demande, ils sont mis en paiement au fil de l'eau.

Sur l'année 2016 : 88 % des dossiers ont été payés à échéance pour les non salariés agricoles et 90 % pour les salariés.

À compter du 01/07/2017, la mise en place de la garantie de versement imposera à tous les régimes de base :

- pour des droits personnels : le versement de la retraite au plus tard le mois suivant la date d'effet, dès lors que le dossier est complet 4 mois civils avant sa date d'effet,

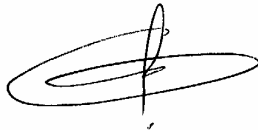
- pour les droits de réversion : le versement de la retraite au plus tard 4 mois à compter du dépôt de la demande, sous réserve que le dossier soit complet au dépôt de la demande).

Le calendrier des paiements des retraites de la MSA est conforme à la réglementation et identique à celui du régime général (disponible sur le site internet de l'assurance retraite) : paiement le 9 du mois ou le 1^{er} jour ouvré qui suit.

8 ♦ Clôture de l'Assemblée Générale

L'ordre du jour étant épuisé, M. CORMERY lève la séance à 13h45.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' with a vertical stroke through it, and a horizontal line below.

P. CORMERY

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal line with a small flourish above it.

J.L. CERNEAU